

 **ABJURATION**

# PROTECTION DU COMPAGNON

[feu]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	courte (7,5 m + 1,5 m/2 niveaux)
Zone/Cible	le compagnon du lanceur
Durée	1 heure/niveau (T)
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Ce sort crée un lien mystique spécial entre le personnage et son compagnon (compagnon animal, monture liée, eidolon ou familier), ce qui permet au premier de transférer les blessures du second à lui-même. La créature gagne un bonus de parade de +1 à la CA et un bonus de résistance de +1 aux jets de sauvegarde. Par une action immédiate, quand son compagnon reçoit des dégâts, le personnage peut recevoir ces dégâts à sa place pour empêcher son compagnon d'être blessé (comme protection d'autrui, à la seule différence que les dégâts ne sont pas répartis entre le personnage et la cible). Les préjudices qui n'impliquent pas la perte de points de vie, comme les effets de charme, les affaiblissements temporaires de caractéristique, les absorptions de niveaux et les effets de morts, ne sont pas affectés. Si la créature souffre d'une réduction de points de vie à cause d'une valeur de Constitution réduite, le personnage ne peut pas recevoir ces dégâts à la place de son compagnon car ce ne sont pas des dégâts de points de vie. Quand le sort se termine, les dégâts que le personnage a subis grâce au sort ne sont pas réassignés à son compagnon.

Si le personnage et son compagnon ne sont plus à portée l'un de l'autre, le sort se termine.